

COMMUNIQUE CONJOINT DE LA GRANDE COMMISSION MIXTE DE COOPÉRATION ENTRE LA RÉPUBLIQUE DU RWANDA ET LA RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

1. Dans le cadre du renforcement des relations de fraternité, d'amitié et de coopération qui unissent la République du Rwanda et la République du Sénégal, la première session de la Grande Commission mixte de coopération entre les deux pays s'est tenue les 6 et 7 octobre 2026 à Kigali.
2. La délégation rwandaise était conduite par Son Excellence Monsieur Olivier J. P. NDUHUNGIREHE, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale de la République du Rwanda, tandis que la délégation sénégalaise était conduite par Son Excellence Monsieur Cheikh NIANG, Ministre de l'Intégration africaine, des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur.
3. En marge des travaux de cette première session, les deux Ministres ont eu un entretien fructueux au cours duquel ils ont procédé à un échange de vues approfondi sur l'état des relations bilatérales ainsi que sur les questions régionales et internationales d'intérêt commun.
4. Ils ont salué la haute estime et le profond respect mutuels que se portent Leurs Excellences Monsieur Paul KAGAME, Président de la République du Rwanda, et Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE, Président de la République du Sénégal. Ils ont souligné que cette convergence au plus haut niveau constitue un facteur déterminant dans la consolidation et le développement des relations d'amitié, de fraternité et de coopération entre les deux pays.
5. Sur le plan bilatéral, les deux Ministres se sont félicités de l'excellente qualité des relations d'amitié, de fraternité et de coopération qui existent entre les deux pays. Ils ont réaffirmé leur volonté commune de poursuivre, d'approfondir et de renforcer ces relations, dans l'intérêt et au bénéfice des peuples rwandais et sénégalais.
6. À cet égard, ils ont instruit leurs délégations respectives d'identifier de nouveaux domaines de coopération ainsi que les actions et projets

susceptibles d'être mis en œuvre dans les secteurs d'intérêt commun. Ils ont également encouragé les acteurs du secteur privé des deux pays à intensifier leurs échanges et à organiser des missions de prospection, en vue d'explorer et de tirer pleinement parti des opportunités d'investissement et de partenariat offertes par les économies rwandaise et sénégalaise.

7. Dans ce cadre, ils ont salué l'organisation, en marge de la session, d'une table-ronde économique destinée à rapprocher les secteurs privés des deux pays, à explorer les opportunités mutuelles d'affaires et à accroître le volume des échanges commerciaux entre le Sénégal et le Rwanda.
8. Les deux Ministres ont également exprimé leur volonté d'approfondir et d'élargir la coopération entre le Rwanda et le Sénégal dans plusieurs domaines, notamment la défense et la sécurité, l'éducation, le sport, l'économie, la culture, les infrastructures, le numérique, l'agriculture, la santé, le tourisme et les investissements, ainsi que dans tout autre secteur d'intérêt commun.
9. Au terme des travaux de la première session de la Grande Commission mixte de coopération, les deux Ministres ont procédé à la signature de plusieurs accords et instruments de coopération dans les domaines suivants :
 1. Protocole d'Accord sur les Consultations Politiques
 2. Protocole d'Accord de Coopération dans le domaine des TIC et de l'Innovation ;
 3. Mémoire d'Entente dans le domaine du tourisme ;
 4. Protocole d'Accord de Coopération dans le domaine de la Jeunesse ;
 5. Mémoire d'entente de coopération dans les domaines de la Culture et des Arts ;
 6. Protocole d'Accord sur la coopération dans le domaine des Sports,
 7. Projet d'Accord en matière d'Enseignement Supérieur et de Recherche Scientifique ;
 8. Projet d'Accord de Coopération dans le domaine de la Normalisation.
 9. Convention sur l'Entraide judiciaire en matière pénale ;
 10. Convention de Coopération sur l'Extradition ;

11. Accord relatif au transfèrement des personnes condamnées.
10. Ils se sont félicités de la conclusion de ces instruments juridiques, qui témoignent du dynamisme des relations bilatérales ainsi que de la volonté commune des deux pays de donner un nouvel élan à leur coopération.
11. Ils ont également salué la mise en place d'un Comité conjoint chargé du suivi et de la mise en œuvre des décisions et recommandations issues de la Grande Commission mixte de coopération, afin d'assurer un suivi régulier, efficace et concerté des engagements pris par les deux parties.
12. Les deux Ministres ont recommandé la mise en œuvre diligente et effective des différentes décisions et recommandations adoptées au cours de cette première session. Ils ont, à cet égard, exprimé leur satisfaction quant à l'esprit de fraternité, d'amitié, de confiance, de compréhension mutuelle et de convivialité qui a prévalu tout au long des travaux.
13. Ils ont convenu que la deuxième session de la Grande Commission mixte de coopération se tiendra en République du Sénégal, à une date qui sera fixée d'un commun accord par voie diplomatique.
14. Au terme de son séjour, Son Excellence Monsieur Cheikh NIANG, Ministre de l'Intégration africaine, des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur de la République du Sénégal, a exprimé sa profonde gratitude au Gouvernement et au peuple rwandais pour l'accueil particulièrement chaleureux, fraternel et empreint d'hospitalité qui lui a été réservé ainsi qu'aux membres de sa délégation, et pour les nombreuses marques d'attention dont ils ont fait l'objet durant leur séjour au Rwanda.

Fait à Kigali, le 07 octobre 2026